

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er août 2016 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Jacqueline Gremaud, Mairesse suppléante et Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

ABSENCE :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim et Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mme Sophie Laberge, chef de division – études techniques
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET INVOCATION

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19 h.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

CA16 16 0247

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1ER AOÛT 2016

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 tel que proposé.

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE SCINDER le vote du point 47.06 afin de voter l'approbation de PIIA du 52, avenue Nelson séparément.

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

Votent en faveur: La mairesse suppléante Jacqueline Gremaud et les conseillères Marie Potvin, Céline Forget et Mindy Pollak

DEUXIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

DE REPORTER l'étude du point 20.01 à une séance ultérieure.

Cette proposition n'est pas appuyée.

Un débat s'engage.

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 10 ET SE TERMINE À 19 H 44.

| CITOYENS | SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION) |
|--------------------|---|
| ALEXANDRA BONNEFOY | APPAREIL PRODUISANT DES SONS AIGUS |
| PIERRE JONCAS | ÉTUDE D'IMPACT / DÉPÔT DE DOCUMENTS |
| LILIANE BOURSAULT | 950 CHAMPAGNEUR / DÉPÔT DE DOCUMENTS |

La mairesse suppléante demande si d'autres citoyens désirent s'adresser au conseil.

| CITOYEN | SUJET |
|-------------------|--|
| GEORGES LANOUILLE | NOUVELLE ÉPICERIE WALTERS SUR L'AVENUE BERNARD |

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 19 H 44 ET SE TERMINE À 19 H 47.

| CONSEILLÈRE | SUJET |
|--------------------|------------------------------------|
| JACQUELINE GREMAUD | TARIF À LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY |

CA16 16 0248

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

10.06 – DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt du certificat de la Secrétaire d'arrondissement concernant les résultats de la demande de participation référendaire pour le second projet de règlement AO-320-P2.
-

CA16 16 0249

OCTROYER À LA FIRME CONSTRUCTION MORIVAL LIMITÉE UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PERRON ET DU TROTTOIR DE L'ENTRÉE DE LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU 530 AVENUE DAVAAR POUR UN MONTANT DE 48 059,55\$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP02/05-16 (TROIS (3) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense de 48 059,55 \$ (incluant les taxes et contingences) pour la réfection du perron et du trottoir de l'entrée de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont au 530 avenue Davaar à Outremont;

D'OCTROYER à la firme Construction Morival Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, soit pour un montant de 48 059,55\$ (incluant les taxes et contingences) conformément aux documents de l'appel d'offres public TP02/05-16;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: La mairesse suppléante Jacqueline Gremaud et les conseillères Marie Potvin et Mindy Pollak

Vote contre: la conseillère Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.01 1165078027

CA16 16 0250

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 2 271 529,57\$ (INCLUANT LES TAXES ET CONTINGENCES) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE DU PRR, PRRRL ET RAAV (PRRRA) 2016 ET OCTROYER UN CONTRAT À CETTE FIN À LA FIRME SOCOMEC INDUSTRIEL INC., SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP03/06-16 (5 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DE LA VILLE-CENTRE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense de 2 271 529,57\$ (incluant les taxes et contingences) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016;

D'OCTROYER à la firme Socomec Industriel inc. un contrat à cette fin, soit pour un montant maximal de 2 271 529,57 \$ (incluant les taxes et contingences) conformément aux documents de l'appel d'offres publics TP03/06-16;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

QU'AU minimum trois propositions soient faites au conseil en ce qui concerne les saillies prévues à ce contrat.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

Votent en faveur: La mairesse suppléante Jacqueline Gremaud et les conseillères Céline Forget, Marie Potvin et Mindy Pollak

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1160465002

CA16 16 0251

OCTROYER UN CONTRAT À L'AGENCE NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. POUR LA FOURNITURE DU PERSONNEL DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT DU 1ER SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOÛT 2018 POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 903 928,35 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 16-15261 (QUATRE SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense de 903 928,35 \$ (incluant les taxes) dans le cadre de la fourniture du personnel de la division de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2016 au 31 août 2018;

D'ACCORDER à l'agence de sécurité Neptune Security Services inc., le contrat à cette fin aux prix unitaires de sa soumission selon l'option "A" du bordereau des prix, soit au montant total maximum de 903 928,35 \$ incluant les taxes, suite à l'appel d'offres public 16-15261 (quatre soumissionnaires conformes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1163045003

CA16 16 0252

NE PAS DONNER SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TP04/06-16 POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS COMMUNAUTAIRES TEMPORAIRES SUR LE SITE DES JARDINS ÉPHÉMÈRES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

DE NE PAS DONNER SUITE à l'appel d'offres sur invitation TP04/06-16 pour des travaux d'aménagement de jardins communautaires temporaires sur le site des jardins éphémères de l'Université de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1165078029

CA16 16 0253

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE AU MONTANT DE 7 128,45 \$ (TAXES INCLUSES) À LA FIRME BC2 GROUPE CONSEIL INC. POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE DE LA VALIDATION DES LIMITES DES ZONES SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LES ARRONDISSEMENTS ET LA VILLE LIMITROPHES, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE 17 821,13 \$ À 24 949,58 \$ (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE EN PROVENANCE DU SURPLUS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 7 128,45 \$, toutes taxes incluses, à la firme BC2 Groupe Conseil inc. pour des services professionnels en vue de la validation des limites des zones sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont et avec les arrondissements de la ville limitrophes;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1161904007

CA16 16 0254

APPROUVER LE BAIL PAR LEQUEL L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LOUE POUR UNE PÉRIODE D'UN AN, SOIT DU 1ER SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOÛT 2017, DES LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL À « L'ACADÉMIE DE DANSE D'OUTREMONT », SELON LES TERMES, CONDITIONS ET AUTRES CLAUSES STIPULÉS AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTITULÉ « PROTOCOLE D'ENTENTE - LOCATION DE LOCAUX ET PARTENARIAT », ET EN AUTORISER LA SIGNATURE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période d'un an, soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme L'Académie de danse d'Outremont inc., selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat »;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER le revenu reçu à titre de loyer, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1162504036

CA16 16 0255

APPROUVER LE BAIL PAR LEQUEL L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LOUE POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS, À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2016, DES LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL À L'ORGANISME CENTRE D'ÉTUDES MUSICALES PANTONAL, SELON LES TERMES, CONDITIONS ET AUTRES CLAUSES STIPULÉS AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTITULÉ « PROTOCOLE D'ENTENTE - LOCATION DE LOCAUX ET PARTENARIAT », ET EN AUTORISER LA SIGNATURE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2016, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Centre d'études musicales Pantonal, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat »;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER le revenu reçu à titre de loyer, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1162504039

CA16 16 0256

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES APPROUVÉS EN JUIN 2016, DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LE MOIS DE JUIN 2016 ET DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE VISA POUR LE MOIS D'AVRIL 2016

DÉPÔT des bons de commandes approuvés en juin 2016, des demandes de paiement sans bon de commande pour le mois de juin 2016 et des achats effectués par carte Visa pour le mois d'avril 2016.

30.01 1166983002

CA16 16 0257

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2016

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 juin 2016.

30.02 1166983001

CA16 16 0258

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUIN 2016

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2016.

30.03 1166695012

CA16 16 0259

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-1

La secrétaire d'arrondissement procède à la lecture du règlement AO-320-A.

ATTENDU QUE les règlements suivants ont été précédés d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement AO-320-P1 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont le 24 mai 2016;

ATTENDU QU'un second projet de règlement AO-320-P2 a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mai 2016;

ATTENDU QU'un avis invitant les personnes intéressées des zones visées et contiguës à déposer une demande de participation référendaire a été publié le 9 juin 2016;

ATTENDU QUE des demandes de participations référendaires valides ont été reçues à la date limite de dépôt de demandes le 17 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le Règlement **AO-320-A** intitulé : " *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification de la grille des usages et des normes de la zone C-1* ";

L'objet de ce règlement est de modifier l'annexe C du Règlement de zonage (1177) afin de supprimer l'usage « culte et religion » de la grille des usages et des normes de la zone C-1 (avenue Laurier).

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: la mairesse suppléante Jacqueline Gremaud et les conseillères Marie Potvin et Céline Forget

Vote contre: la conseillère Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.01 1164328003

CA16 16 0260

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-2

Le secrétaire d'arrondissement procède à la lecture du règlement AO-320-B.

ATTENDU QUE les règlements suivants ont été précédés d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement AO-320-P1 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont le 24 mai 2016;

ATTENDU QU'un second projet de règlement AO-320-P2 a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mai 2016;

ATTENDU QU'un avis invitant les personnes intéressées des zones visées et contiguës à déposer une demande de participation référendaire a été publié le 9 juin 2016;

ATTENDU QUE des demandes de participations référendaires valides ont été reçues à la date limite de dépôt de demandes le 17 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le Règlement **AO-320-B** intitulé : " *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification de la grille des usages et des normes de la zone C-2* ";

L'objet de ce règlement est de modifier l'annexe C du Règlement de zonage (1177) afin de supprimer l'usage « culte et religion » de la grille des usages et des normes de la zone C-2 (avenue Bernard).

VOTE

Votent en faveur: la mairesse suppléante Jacqueline Gremaud et les conseillères Marie Potvin et Céline Forget

Vote contre: la conseillère Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.01 1164328003

CA16 16 0261

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES PRATT ET ROCKLAND AFIN D'Y PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement **AO-327** intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ».

L'objet de ce règlement est d'interdire l'immobilisation des véhicules sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland afin d'y permettre la réalisation d'un nouveau marquage de la chaussée, et ce, tout en conservant quelques espaces de stationnement devant certaines propriétés dont les façades donnent sur l'avenue Van Horne.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1165069013

CA16 16 0262

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ NORD DE LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES CHAMPAGNEUR ET BLOOMFIELD - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est d'agrandir sur une distance de 17 mètres la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Champagneur et Bloomfield et de suspendre la tarification des espaces de stationnement régis par les parcomètres numéros TB-194, TB-195 et TB-196 de 8h30 à 10h30 et de 14h à 16h du lundi au jeudi, de 8h30 à 10h et de 12h à 13h le vendredi et ce, tout en maintenant la tarification existante en dehors de cette plage horaire.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1165069014

CA16 16 0263

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE DUROCHER COMPRISE ENTRE LES AVENUES FAIRMOUNT ET SAINT-VIATEUR - AJOUT D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE VIGNETTES

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est d'implanter, sur le côté est de la partie de l'avenue Durocher comprise entre l'avenue Fairmount et un point situé à une distance de 30 mètres vers le nord, une zone de stationnement réservé de 10 h à 24 h aux détenteurs de permis de résidents du secteur n°5 et ce, tout en prévoyant une plage horaire pour l'entretien de la chaussée.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1165069015

CA16 16 0264

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE BLOOMFIELD COMPRISE ENTRE LES AVENUES SAINT-VIATEUR ET BERNARD - RETRAIT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE VIGNETTES

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant

le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de retirer la zone de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes localisée sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard puisqu'elle est très peu utilisée.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1165069016

CA16 16 0265

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE BOULEVARD DOLLARD AU SUD DE L'AVENUE BERNARD - RETRAIT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES ANCIENNEMENT UTILISÉE PAR L'ÉCOLE DU SAS (LE SECONDAIRE ADAPTÉ À TA SITUATION) SISE AU 500, BOULEVARD DOLLARD - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de retirer la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires desservant l'école du SAS (le Secondaire Adapté à ta Situation) implantée sur le côté est du boulevard Dollard au sud de l'avenue Bernard puisqu'elle n'est plus utilisée par l'école.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1165069017

CA16 16 0266

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DU GRAND PRIX UCI WORLD TOUR MONTRÉAL, QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016 ENTRE 7 H ET 17 H 30 SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont à la demande de "Grand Prix Cycliste World-Tour" pour la tenue de la 7e édition de l'événement "Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec" le dimanche 11 septembre 2016.

D'AUTORISER la fermeture à la circulation automobile des chemins publics suivants, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement :

- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal;
- Boulevard Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal;
- Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et l'avenue Glencoe;
- Avenue Perham.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1162504041

CA16 16 0267

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU PARC BEAUBIEN LE SAMEDI 27 AOÛT 2016 DE 9 H 30 À 18 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT "RETRouvAILLES PARC SOLEIL"

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'occupation du parc Beaubien le samedi 27 août 2016, de 9h30 à 18 h, pour la tenue de l'événement "Retrouvailles Parc Soleil".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1162504040

CA16 16 0268

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 835, AVENUE DUNLOP - A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 - B) DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juillet 2016 d'accorder cette demande de dérogation mineure ainsi que la demande de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure le 14 juillet 2016, dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1165701020;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire au 835, avenue Dunlop, malgré l'article 5.3 du règlement de zonage (1177);

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 835, avenue Dunlop, avec la réserve suivante:

- Une preuve que le voisin jumelé a été avisé du projet devra être déposée au SAUP avant l'émission du permis.

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1164701020

CA16 16 0269

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 475, AVENUE VILLENEUVE - A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT EN AIRE DE PLANCHER DU BÂTIMENT MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 - B) DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juillet 2016, d'accorder cette demande de dérogation mineure ainsi que la demande de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure le 14 juillet 2016, dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1165701021;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire au 475, avenue Villeneuve, malgré l'article 5.3 du règlement de zonage (1177);

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 475, avenue Villeneuve.

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1164701021

CA16 16 0270

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 838-840-842, AVENUE BLOOMFIELD - A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 - B) DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juillet 2016, d'accorder cette demande de dérogation mineure ainsi que la demande de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure le 14 juillet 2016 dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1165701022;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire au 838-840-842, avenue Bloomfield, malgré l'article 5.3 du règlement de zonage (1177);

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 838-840-842, avenue Bloomfield.

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1164701022

CA16 16 0271

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10, AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE - REMPLACEMENT DES FENÊTRES EN FAÇADE ET AU MUR LATÉRAL GAUCHE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juillet 2016, la demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701017;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA relativement au remplacement des fenêtres en façade et au mur latéral gauche à l'immeuble situé au 10, avenue Claude-Champagne.

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1164701017

CA16 16 0272

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1275, AVENUE BERNARD - A) DEMANDE DE PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE ET L'IMPLANTATION D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - B) DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POSÉE À PLAT ET D'UNE ENSEIGNE PERPENDICULAIRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juillet 2016, ces demandes de PIIA concernant ces immeubles, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701024;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1275, avenue Bernard, concernant l'installation d'une enseigne posée à plat et d'une enseigne perpendiculaire, avec les réserves suivantes :

- le lettrage devra être détaché, sans fond et posé sur un rail discret;
- la céramique colorée existante au-dessus de la vitrine devra être conservée.

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1275, avenue Bernard, concernant une modification à l'apparence extérieure et l'implantation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel, notamment :

- il s'agit d'une des dernières façades de l'avenue Bernard ayant conservées cette forme;
- le retrait de la géométrie de la façade existante fait perdre la signature de l'avenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1164701024

CA16 16 0273

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PIIA, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX : 1771, AVENUE LAJOIE; 52, AVENUE NELSON; 201, AVENUE OUTREMONT; 899, AVENUE MCEACHRAN; 1007, AVENUE LAURIER

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juillet 2016, ces demandes de PIIA concernant ces immeubles, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701023;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-dessous et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont:

- 1771, avenue Lajoie
- 201, avenue Outremont
- 899, avenue McEachran
- 1007, avenue Laurier

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1164701023

CA16 16 0274

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PIIA, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX : 1771, AVENUE LAJOIE; 52, AVENUE NELSON; 201, AVENUE OUTREMONT; 899, AVENUE MCEACHRAN; 1007, AVENUE LAURIER

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juillet 2016, cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701023;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 52, avenue Nelson et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont, avec une modification au sommaire décisionnel à l'effet que les fenêtres seront de couleur blanche plutôt que grise.

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1164701023

CA16 16 0275

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE EN FAÇADE AU 1562A, AVENUE VAN HORNE (LE CARTIER)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 juillet 2016, d'accorder cette demande d'aménagement d'un café-terrasse en façade de cet immeuble;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Van Horne relativement au 1562A, avenue Van Horne, laquelle approbation s'applique en fonction des documents joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07 1164701025

CA16 16 0276

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT D'UN PATIO AU SOL AVEC MOBILIER SUR LE LOT 1 512 900, SITUÉ DEVANT L'IMMEUBLE SIS AU 585, AVENUE OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public relativement à l'aménagement d'un patio au sol avec mobilier sur le lot 1 512 900, situé devant le 585, avenue Outremont, le tout conformément aux documents joints au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.08 1164701026

CA16 16 0277

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.05 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS, AUTORISER LA TITULARISATION DE MONSIEUR ALEXANDRE BOIES À LA FONCTION DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX GÉNÉRAUX À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'ENTÉRINER la nomination permanente de Monsieur Alexandre Boies au poste de préposé aux travaux généraux au sein de la direction des travaux publics, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1163711019

CA16 16 0278

PROLONGER L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR YVES MONTY AU POSTE DE CHEF DE DIVISION URBANISME, PERMIS ET INSPECTION DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016 - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER la prolongation de l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty au poste de chef de division urbanisme, permis et inspection et ce, jusqu'au 31 décembre 2016, suivant les modalités prévues au sommaire décisionnel;

D'IMPUTER cette dépense au surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1163711020

CA16 16 0279

RENOUVELLEMENT DU MANDAT ET DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE AU SEIN DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE DURÉE D'UN AN À COMPTER DU 1ER AOÛT 2016

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE RENOUVELER le mandat du Comité sur la circulation et le stationnement de l'arrondissement d'Outremont selon les termes inscrits au sommaire décisionnel;

DE DÉSIGNER Madame Céline Forget à titre de présidente dudit comité pour un mandat d'une durée d'un an, lequel est renouvelable, à compter du 1er août 2016;

DE DÉSIGNER Madame Jacqueline Gremaud à titre de vice-présidente dudit comité pour un mandat d'une durée d'un an, lequel est renouvelable, à compter du 1er août 2016.

Un débat s'engage.

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Marie Potvin

D'AJOUTER à la composition du comité un représentant du SPVM – division du stationnement;

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

Votent en faveur: la mairesse suppléante Jacqueline Gremaud et les conseillères Céline Forget, Marie Potvin et Mindy Pollak

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1166695013

CA16 16 0280

DÉPÔT D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT DE SERVICE ENTRE LA DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU ET L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT de l'Entente de partenariat de service entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et l'arrondissement d'Outremont - Année 2016.

60.01 1166695014

CA16 16 0281

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DU 17 MAI 2016

DÉPÔT du compte-rendu du Comité sur la circulation et le stationnement du 17 mai 2016.

61.01

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point sous Affaires nouvelles.

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 40.

Jacqueline Gremaud
Mairesse suppléante de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement